

[Text]

ceeding to the breathalyser test which can be used as evidence in the court.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Douglas, I think your information is clear.

Mr. Fox.

Mr. Fox: On a point of order. I wonder if we could not make some progress on the Bill at this stage. I really do not want at all to strong-arm anyone on the Committee, but we have debated both sides of this question, and the issue seems to have been brought out very clearly by proponents of both sides, and I wonder if we could not just make some progress by putting it to a vote and getting along with some of the other clauses.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Fox. In fact, I am in the hands of the Committee. I think the arguments, the pros and cons, have been discussed. Now, if the Committee wants to pursue it, I have to give the floor to the members that want to speak. The next speaker on my list is Mr. Friesen. Have you any comments, Mr. Friesen, to make?

Mr. Friesen: Just a very short one. I think as I listen to this—and it will become very evident that I am not a lawyer as soon as I start talking—but as I listen to this, it seems to me that both sides have probably the same goal; but I believe the Minister's choice of words is unfortunate, because the term "suspect" is a very subjective term, and the term that the amendment has, "reasonable and probable grounds believes" has an element of concreteness about it that the term "suspect" does not have. I think that is the area around which there is conflict in the discussion here; and I do believe, in our whole Anglo-Canadian system of law, we need to preserve the concreteness and eliminate the subjectivity.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Friesen. If there is no other questioner . . .

Mr. MacKay: I just want to make one brief comment in response to Mr. Poulin.

The Vice-Chairman: Mr. MacKay.

Mr. MacKay: It will only take 30 seconds. I want to say for the record that I agree with my learned friend that the sections to which he referred were already there, but what concerns me in the context of what I was speaking about is the mandatory jail sentence for the subsequent offence. Okay?

Mr. Poulin: Okay.

The Vice-Chairman: The record is clear now. I will put the amendment to Clause 15 to the question. The question is on the subamendment to Clause 15. All those in favour of the amendment, please raise their hand because I suppose there is no agreement. Thank you very much. All those against the amendment, please raise your hand.

• 2115

An hon. Member: I wish I had my former Committee of yesterday.

[Interpretation]

roucier, ce contrôle ne constitue qu'une étape supplémentaire qui permettra à la fois à l'agent de la paix et à l'accusé de passer par une étape intermédiaire avant d'arriver au test proprement dit de l'ivressomètre, test qui peut servir de preuve lors d'un procès.

Le vice-président: Merci, monsieur Douglas. Vous avez bien expliqué votre pensée.

Monsieur Fox.

M. Fox: J'invoque le Règlement. Ne pouvons-nous pas accélérer l'adoption des articles du bill? Je ne veux forcer la main de personne, mais le Comité a débattu des avantages et des désavantages de la question et chacun des partis a exprimé très clairement son opinion à ce sujet. Ne pouvons-nous pas accélérer en passant cet article au vote, pour pouvoir étudier les articles suivants.

Le vice-président: Merci, monsieur Fox. En fait, je m'en remets au Comité. Je sais que les avantages et les désavantages de la question ont été mis de l'avant. Si le Comité désire poursuivre la discussion, je dois laisser la parole aux membres qui désirent parler. L'orateur suivant est M. Friesen. Monsieur Friesen, avez-vous des commentaires?

M. Friesen: Un seul, qui sera bref. Dès mes premiers mots, vous saurez que je ne suis pas avocat, mais plus j'écoute la discussion, plus il me semble évident que tous les partis poursuivent le même but; toutefois, le ministre me semble mal avoir choisi ses mots, puisque le terme «souponner» est très subjectif, alors que l'expression qu'utilise l'amendement, c'est-à-dire «croit, en s'appuyant sur des motifs raisonnables et probables», comporte un élément concret que n'a pas le terme «souponner». C'est là qu'est le nœud de la discussion. Je suis convaincu que notre système judiciaire anglo-canadien exige que nous préservions l'élément concret aux dépens de la subjectivité.

Le vice-président: Merci, monsieur Friesen. S'il n'y a pas d'autre question . . .

M. MacKay: J'aimerais simplement répondre brièvement à M. Poulin.

Le vice-président: Monsieur MacKay.

M. MacKay: J'aurai fini dans 30 secondes. Je veux simplement qu'il soit bien clair que je suis d'accord avec mon ami érudit que les articles dont il a parlé étaient déjà inclus, mais que ce qui m'inquiète, dans le contexte dont je parle, c'est la peine obligatoire d'emprisonnement pour infraction subséquente. C'est noté?

M. Poulin: C'est noté.

Le vice-président: Vous vous êtes bien fait comprendre. Je mets maintenant l'amendement à l'article 15 au vote. Je mets aux voix le sous-amendement à la clause 15. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent lever la main, car je ne crois pas qu'il y ait unanimité. Je vous remercie. Tous ceux qui sont contre l'amendement, veuillez lever la main.

Une voix: Ah, que je regrette les comités d'antan.